



Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2023

PRESENTS	Nathalie AUDRY, Karine BORDES, Gérard BOUILLARD, Thierry CHEBELIN, Jonathan MATTIOLI, Franck NEZRY, Daniel RALIERE, Marion SAUVESTRE.
ABSENTS / EXCUSES	Jean-Claude DEMPÈRE, procuration à Karine BORDES Caroline FEZAS, procuration à Thierry CHEBELIN Vincent HONIAT, procuration à Nathalie AUDRY Cendrine BABOT, procuration à Gérard BOUILLARD Julien DESCALZO, procuration à Marion GALINIER Brigitte LAGARDE Brigitte JUGHON

Jonathan MATTIOLI est élu secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt trois le vingt huit juin à dix neuf heures

Le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2023

Ordre du jour

Délibération autorisant le Maire à signer la convention d'occupation des locaux nécessaire aux activités Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) avec le Muretain Agglo

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'engagement de la participation financière de la commune concernant le branchement d'un coffret prises marché place Buissonnière avec le SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne).

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne) afin de réaliser le renforcement BT P23 Moulin avec la société SPIE.

Délibération modificative sur le budget Assainissement.

Délibération modificative sur le budget Lotissement Le Couchant.

Délibération pour la modification des statuts photovoltaïque.

Délibération pour modifier les membres de la Commission d'Appel d'Offre

Questions diverses conseil

Pas de point particulier

Questions public

Chemin du Ratier

Trous chemin du goujon

Place du couchant

Pas d'observations formulées concernant le compte-rendu du conseil municipal du 9 mai 2023.

Le passage à la nomenclature M57 pour le budget principal de la commune supprime la possibilité de provisionner des dépenses imprévues, autant en fonctionnement qu'en investissement. Lors du vote du budget en avril 2023, le conseil municipal a donné pouvoir au maire de transférer des sommes entre chapitre, sauf pour la masse salariale. Si un transfert s'opère, le maire est tenu d'informer les élus lors du conseil municipal qui suit la prise de cet arrêté.

En l'occurrence pour rétablir un trop perçu de taxe d'aménagement, le maire a pris un arrêté pour réduire l'article 2313 de 3 588 euros et créditer l'article 10226 du même montant.

Délibération autorisant le Maire à signer la convention d'occupation des locaux nécessaire aux activités Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) avec le Muretain Agglo

Comme chaque année, il convient de signer la convention afin que le Muretain Agglo puisse occuper nos locaux. Nous déclarons 50m² pour les maternelles/élémentaires, la même surface pour pour la garderie, le dortoir pour la maternelle ainsi que le city stade et la SdF. Sans cette convention nous ne pourrions refacturer les prestation de ménages au Muretain Agglo.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'engagement de la participation financière de la commune concernant le branchement d'un coffret prises marché place Buissonnière avec le SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne).

Nous avons signé une convention pour déplacer un coffret électrique vers la place Buissonnière pour faciliter le branchement des commerçants pour le marché. Une partie est prise en charge par le SDEHG; le reste à charge est de 2 093€ pour la commune, en charge de fonctionnement. Il convient de délibérer afin de valider cette participation financière.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne) afin de réaliser le renforcement BT P23 Moulin avec la société SPIE.

Afin de réaliser le renforcement du plot basse tension BT P23 pour alimenter une parcelle sur le Clos du Soulas. Sans cette convention le pétitionnaire ne pourra pas faire les travaux. Ceci n'engage pas la commune financièrement.

Il convient de délibérer afin de signer la convention afin de réaliser ces travaux.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération modificative sur le budget Assainissement.

Augmentation du chapitre 002 de la somme de 75€. Déjà évoqué lors du vote du budget, nous avons facturé à tort deux fois un vaccin pour la leptospirose pour nos agents. Cette erreur a conduit à un résultat positif que la trésorerie nous demande de régulariser. Somme à retirer du budget M49 2023 et augmenter une dépense de l'article 611.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération modificative sur le budget Lotissement Le Couchant.

Il convient de modifier les opérations d'ordres en fonctionnement suite à une erreur de saisie. Nous avons prévu une ligne de 3 000€ de trésorerie. Celle ci n'a pas été imputée au bon compte. Il faut faire une délibération modificative à affecter au compte 608 et remettre cette même somme au compte 796.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération pour la modification des statuts photovoltaïque.

Nous avons créé lors du conseil municipal du budget , un budget annexe permettant la construction de panneaux photovoltaïques sur la SDF et sur la mairie. Ceci est assimilé à un service commercial, donc accompagné de statuts. L'article 16 des statuts que nous avons écrits a été jugé insuffisamment précis par la gestion de la légalité. Il convient de délibérer afin de modifier les statuts.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération pour modifier les membres de la Commission d'Appel d'Offre

Délibération prévue à la convocation mais reportée à cause du manque de conseillers candidats présents.

Questions diverses conseil

Pas de point particulier

Questions public

Chemin du Ratier

Il y a un panneau limitant aux 3,5T, pourquoi est-ce limité?

=> La buse est en acier et non béton. L'inspection a été réalisée pour le Muretain Agglo et a montré la présence de rouille et une déformation. Nous avons été incités à limiter le passage.

Trous chemin du goujon

Est-il possible de boucher les trous chemin du goujon?

=> Nous pouvons réfléchir à mettre un Big Bag mais ce sera temporaire.

Place du couchant

Pendant la campagne municipale, nous avons parlé de la « verrue » des poubelles place du couchant. Est-il prévu de profiter du lotissement du couchant pour rénover cette place?

=> Il va déjà y avoir un habillage des containers. Nous n'avons pas encore réfléchis précisément à l'aménagement de cette place compte tenu des autres priorités mais il est certain qu'elle sera renouvelée.

La séance est levée à 20h04.